



# COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

### **Présidence**

Monsieur Boris Fringeli, Syndic et Président de l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et remercie les participants de leur présence.

### **Convocation**

Il rappelle le mode de convocation par insertion dans la feuille officielle n°46 du 18 novembre 2022, avis aux piliers publics dans les villages et convocation par un tout-ménage via le bulletin d'information.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune, b) les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Une personne ne dispose pas du droit de vote, il s'agit de Madame Sandy Uldry, administratrice des finances.

### **Scrutateurs**

Sont nommés scrutateurs Monsieur Gérard Delacombaz, Monsieur Philippe Beaud et Madame Cristina Beaud.

### **Participants**

62 participants, dont 1 personne n'ayant pas le droit de vote, soit 61 votants.

### **Excusés**

Sont excusés Madame Karine Beaud, Madame Marie-Noëlle Beaud, Madame Sandra Fringeli, Madame Bernadette Fracheboud, Madame Christelle Rey, Monsieur Jean-Luc Fracheboud, Monsieur Claude Marguet et Monsieur Rafael Merino.

## **Ordre du jour**

M. Fringeli fait la lecture du tractanda.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2022**

### **2. Budget 2023**

- a. Budget du compte de résultats
- b. Budget du compte des investissements
  - i. Connexion réseau CAD Gaby Beaud – CHF 72'500.-
  - ii. Réfection route Vers les Jordan Montbovon – CHF 80'000.-
  - iii. Remplacement conduite d'eau Allières – CHF 900'000.-
  - iv. Conduite d'eau Neirivue L'Ile/Le Palon/La gare – CHF 400'000.-
  - v. Mise en séparatif Route de la Tsarère – CHF 800'000.-
  - vi. Route alpestre la Tsarouda Neirivue – CHF 512'000.-
  - vii. Route des Prés – phase 3 – CHF 405'000.-
  - viii. Participation corporation forestière – CHF 513'400.-
- c. Rapport de la Commission financière
- d. Approbation du budget 2023

### **3. Remplacement du chauffage du bâtiment sis Route du Lac 9 à Montbovon – La Villa CHF 60'000.-**

### **4. Approbation des statuts de l'AICG (Association Intercommunale du Comté de Gruyère)**

### **5. Divers**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2022**

Afin d'établir un procès-verbal au plus près des propos tenus, M. Fringeli indique que l'assemblée est enregistrée. Une fois le procès-verbal approuvé, l'enregistrement sera détruit.

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu ce soir, celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site internet.

M. Fringeli demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou observations à formuler à propos de son contenu. Aucune observation n'étant formulée, il demande à l'assemblée de se prononcer.

### **Vote**

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mai 2022 par : \*

Oui : 61

Non : 0

Abstention : 0

M. Fringeli remercie l'assemblée ainsi que la rédactrice Madame Laura Barthe.

## **2. Budget 2023**

Comme pour 2022, le budget 2023 a été élaboré conformément au plan comptable MCH2 imposé par les instances cantonales au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dès lors, certains postes sont impossibles à comparer car les comptes ne correspondent plus au plan comptable précédent. M. Fringeli expliquera ce qui a changé par rapport à l'exercice précédent. Il demeure à disposition pour toute question durant les explications.

Il y a des montants qui ont été corrigés réduisant le déficit prévu. Un montant de CHF 79'000.- de charges pour l'amortissement de la nouvelle école avait été prévu en 2023. Or, il n'est pas possible d'amortir un bâtiment qui n'a pas encore été mis en service. L'amortissement de la nouvelle école débutera l'année suivant sa mise en service. Quelques menues corrections ont également été apportées suite à la rencontre avec la Commission financière, cette dernière s'étant tenue après l'impression des chiffres dans le bulletin communal.

Par rapport au bulletin, l'assemblée peut constater que le montant des revenus de CHF 7'930'055.10 reste inchangé contre un montant revu de CHF 8'268'094.20 de charges, soit un déficit de CHF 338'039.10 ou 4%.

### **2.a Budget du compte de résultats**

#### **0. Administration**

Charges :	CHF	845'050.95
Produits :	CHF	239'337.00

Les principaux chapitres sont :

011 Législatif : honoraires de l'organe de révision et les jetons de présence de la Commission financière.

012 Exécutif : les traitements versés aux membres du Conseil communal, inchangés depuis 2016.

021 Administration des finances : salaires du personnel affecté aux finances.

022 Services généraux et autres : salaires du personnel administratif. M. Fringeli précise que le personnel communal aura une augmentation globale de 1% pour 2023.

029 Immeubles administratifs : charges et loyers du patrimoine administratif (la salle communale à Albeuve, l'ancien atelier de couture à Neirivue et le chauffage à distance à Neirivue).

### 1. Ordre public

Charges :	CHF	216'885.75
Produits :	CHF	73'488.00

Le service du feu, avec sa régionalisation et sa professionnalisation, a fortement augmenté, de même que le service intercommunal des curatelles qui augmente de CHF 10'000.-.

### 2. Enseignement et formation

Charges :	CHF	2'276'363.90
Produits :	CHF	257'529.25

Ce poste comprend l'enseignement, les écoles, l'accueil extra-scolaire (AES). Ce poste augmente généralement énormément. La valorisation des locaux liés au regroupement des deux anciens cercles scolaires de l'Intyamou est très légèrement à notre avantage et le sera encore plus lors de la mise en service de la nouvelle école. Dans la vallée c'est Grandvillard qui paye un peu plus que les deux autres communes pour cette péréquation. Lorsque les travaux à Neirivue et Estavannens seront terminés c'est Grandvillard qui sera contributrice pour les deux autres communes, mais à un niveau acceptable.

### 3. Culture et loisirs

Charges :	CHF	202'338.30
Produits :	CHF	8'000.00

Pas de commentaires particuliers à ce sujet.

### 4. Santé

Charges :	CHF	680'481.95
Produits :	CHF	11'778.00

Nous constatons une augmentation générale de 12% par rapport aux comptes 2021. L'après-Covid, le vieillissement de la population et le rétrécissement des séjours à l'hôpital en sont la principale cause.

### 5. Affaires sociales

Charges :	CHF	814'526.60
Produits :	CHF	7'000.00

Nous constatons une augmentation des charges de plus de 9% par rapport aux comptes 2021.

### 6. Transports et communications

Charges :	CHF	971'844.50
Produits :	CHF	17'567.65

Nous constatons une augmentation drastique pour les routes cantonales de 34 % par rapport à 2021. Nos routes se doivent d'être entretenues, et cela coûte cher.

## 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Charges : CHF 1'427'069.50  
Produits : CHF 1'164'230.65

Au point 710 Approvisionnement en eau, M. Fringeli rappelle que ce compte doit être équilibré légalement et pour cela un montant de CHF 178'587.70 sera attribué à la réserve prévue à cet effet. Avec MCH2, la réserve se nomme désormais « financement spécial du maintien ».

Marc Delacombaz souhaite savoir si le prix de l'eau sera prochainement baissé. M. Fringeli lui indique qu'étant donné les investissements prévus, présentés aux points suivants, une baisse n'est pas à l'ordre du jour. M. Fringeli confirme toutefois que le jour où le réseau d'eau aura été complètement assaini, le tarif de l'eau pourra être revu à la baisse.

720 Traitement des eaux : le compte se doit également d'être équilibré.

730 Gestion des déchets : la couverture minimale de 70% pour les taxes est respectée puisqu'elle se monte à 75%.

790 Aménagement du territoire : M. Fringeli fait part de difficultés rencontrées avec les services de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) dans le cadre de l'approbation du Plan d'aménagement local (PAL) de la Commune.

## 8. Economie

Charges : CHF 466'940.60  
Produits : CHF 73'977.55

Le poste 820 Sylviculture présente une baisse spectaculaire liée à l'avènement de la nouvelle corporation forestière Moléson au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les employés forestiers seront désormais employés de la corporation.

## 9. Finances et impôts

Charges : CHF 366'592.15  
Produits : CHF 6'077'147.00

Etant donné l'augmentation de la population, une augmentation des produits est prévue.

M. Fringeli rappelle le résultat du compte de résultats, soit CHF 8'268'094.20 de charges et CHF 7'930'055.10 de produits. Le résultat présente un déficit de CHF 338'039.10 qui correspond à 4% des charges.

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2022		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	589'769.74	7'337.60	851'380.13	217'337.00	845'050.95	239'337.00
1	ORDRE PUBLIC	126'740.52	54'401.31	142'170.71	54'980.00	216'885.75	73'488.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'038'795.21	76'809.20	1'895'073.85	51'098.00	2'276'363.90	257'529.25
3	CULTURE ET LOISIRS	117'327.40	1'620.00	126'487.45	3'500.00	202'338.30	8'000.00
4	SANTE	559'052.38	8'494.16	605'041.80	5'000.00	680'481.95	11'778.00
5	AFFAIRES SOCIALES	744'228.30	10'479.50	776'201.10	12'000.00	814'526.60	7'000.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	739'465.89	34'985.80	765'615.04	17'567.63	971'844.50	17'567.65
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'446'727.24	1'261'453.30	1'517'024.14	1'265'098.38	1'427'069.50	1'164'230.65
8	ECONOMIE	1'475'300.12	1'321'099.58	1'250'596.30	963'607.56	466'940.60	73'977.55
9	FINANCES ET IMPOTS	1'159'742.35	6'635'229.00	313'921.80	5'580'204.00	366'592.15	6'077'147.00
	TOTALISATION	8'997'149.15	9'411'909.45	8'243'512.32	8'170'392.57	8'268'094.20	7'930'055.10
	Résultat	414'760.30			73'119.75		338'039.10

Joseph Schwager souhaite savoir ce qui va être fait pour combler le déficit. M. Fringeli rappelle qu'un budget se veut toujours le plus prudent possible. Jusqu'à maintenant, la Commune a souvent réalisé des chiffres meilleurs que prévu mais il est possible que cela change avec les charges liées qui ne font qu'augmenter et les gros investissements prévus, notamment pour l'école.

Au niveau des rentrées d'argent il y a des impôts particuliers sur les successions et des droits de mutation qui fluctuent. Ces dernières années la Commune a eu de bonnes surprises ce qui a permis de rééquilibrer les comptes.

Avant MCH2, la commune avait l'obligation de ne pas dépasser 5% de déficit par rapport aux charges mais cette limite est tombée. Dans chaque poste il y a un amortissement, ce qui n'existait pas avant. Après, c'est plutôt une question de capacité d'investissement, de fortune, de dette par habitant et ces calculs sont très pointus et pourront être faits sur la base des comptes 2022.

Cristina Beaud souhaite savoir si une planification financière à 5 ans existe notamment suite aux dernières votations sur les homes. M. Fringeli indique que oui. Cette dernière regroupe les investissements connus (centre sportif, EMS, école...). Le service des communes a été consulté afin d'obtenir une planification, certes compliquée à mettre en place, mais qui sera beaucoup plus efficiente dès l'année prochaine.

Lionel Burnand prend la parole. La commission financière s'est réunie le 16 novembre afin d'examiner, d'une part, le budget du compte de résultats 2023 et, d'autre part, les investissements proposés.

### Budget du compte de résultats 2023

Le budget préparé par le Conseil communal présente un déficit de CHF 338'039.10.

Les explications et justifications ont été fournies pour toutes les données du présent budget.

La commission financière constate que, malgré une augmentation des charges liées (cantonales et régionales) ce dernier présente un déficit acceptable. A garder en mémoire le poids des investissements en cours pour les années à venir (école). La Commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver le budget du compte de résultats tel que présenté.

## Vote

L'assemblée communale accepte le budget du compte de résultat 2023 :

Oui : 60

Non : 0

Abstention : 1

M. Fringeli remercie les participants pour leur confiance.

## 2.b Budget du compte des investissements

### i. Connexion au réseau du chauffage à distance avec Gaby Beaud – CHF 72'500.-



Gabriel Beaud se récusé et quitte la salle pour le vote.

**Vote**

Approbation de l'investissement de CHF 72'500.- pour la connexion des réseaux chauffage à distance de la Commune et de Monsieur Gabriel Beaud :

Oui : 58

Non : 0

Abstention : 2

Gabriel Beaud rejoint l'assemblée.

**ii. Réfection d'un tronçon de route Vers les Jordan, secteur Montbovon – CHF 80'000.-**



M. Fringeli précise que, par le passé, ce type de travaux aurait été prévu au budget de fonctionnement mais, avec MCH2, tout montant dépassant CHF 50'000.- doit passer au budget des investissements.

Suite à la demande de Monsieur Portner, Bruno Ferreira précise que la réfection concerne un tronçon d'environ 95 mètres selon l'image projetée ci-dessus. Cette réfection vise à améliorer la situation du ravinement dans la montée, la partie en orange dans l'image, sur laquelle des bandes de roulement préfabriquées en béton seront posées. La zone rose est à l'origine des travaux car en très mauvais état. Sur la partie bleue du gravier stabilisé sera posé.

**Vote**

Approbation d'un investissement de CHF 80'000.- pour la réfection d'un tronçon de route Vers les Jordan à Montbovon :

Oui : 58

Non : 2

Abstention : 1



### iii. Remplacement conduite d'eau Allières et réservoir – CHF 900'000.-

M. Fringeli passe la parole à Nicolas Haymoz.

En préambule, M. Haymoz informe que la Commune a été approchée par le Canton, en charge de l'entretien de la route d'Allières, qui prévoit un remplacement du revêtement de la route.

La conduite, qui passe au même endroit, est en très mauvais état et il a donc été décidé de procéder au remplacement de cette dernière. Dans l'étude, le remplacement du réservoir du Rotey a été prévu : ce dernier est en très mauvais état, hors d'accès, hors normes et présente des problèmes de bactéries.

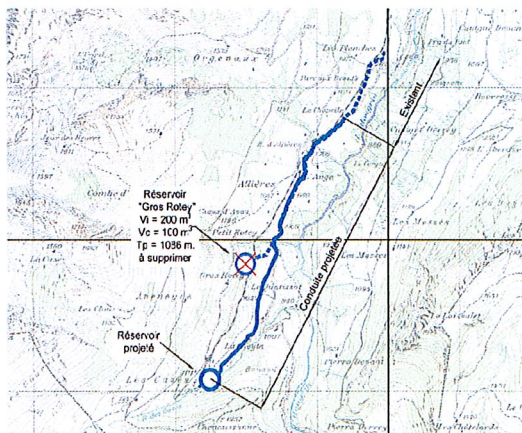
La demande de permis concernera le remplacement de la conduite et du réservoir, conformément à la demande du SAGRI. Toutefois, les travaux seront réalisés au fil des ans, d'abord avec le changement de la conduite l'an prochain puis avec la modification du réservoir et le reste de la conduite. Cette conduite, percée, a déjà été remplacée depuis la chapelle.

Le budget 2023 prévoit donc le remplacement d'environ 400 mètres de conduite sous la route pour un montant total de CHF 900'000.-. Une subvention d'environ 40% est attendue, soit un montant de CHF 360'000.- pour un investissement réel de CHF 540'000.-.

M. Haymoz précise que le montant proposé est projeté sur la base de coûts SIA transmis par un bureau d'ingénieurs. Suite à la demande de Gérard Delacombaz, il précise qu'un appel d'offre sera fait pour ces travaux.

Le montant proposé au budget 2023 ne prévoit pas les travaux pour le réservoir estimés à ce jour à CHF 1.2 mio. M. Haymoz rappelle que pour alimenter Allières il existe un droit d'eau qui arrive gratuitement de l'Eau de Lausanne. Sans cela, l'eau devrait être pompée depuis le bas.

Suite à la demande de Stéphane Moura, M. Haymoz précise que le tronçon débute environ 50 mètres avant la Croix de Fer jusqu'en face de la gare.



François Both s'interroge sur l'utilité du réservoir : est-ce pour la défense incendie ? Est-ce qu'une station de pompage plus simple ne serait pas suffisante ? Nicolas Haymoz précise que l'Eau de Lausanne passe par un décompteur et n'est donc pas en pression. S'agissant d'une station de pompage plus simple, le bureau RIBI sera interrogé à ce sujet.

Une nouvelle convention particulière prévoyant d'augmenter le débit en cas de coup dur ne semble pas possible pour Nicolas Haymoz.

M. Moura souhaite connaître le volume du réservoir projeté. Cette donnée est inconnue à ce jour. M. Haymoz rappelle les problèmes de normes. Il serait intéressant de stocker l'eau mais, conformément aux normes en vigueur, elle ne peut pas l'être plus de 72h pour être considérée comme potable.

Suite à la demande de Pascal Geinoz, Nicolas Haymoz précise que le réservoir actuel a une capacité de 300m<sup>3</sup> mais qu'il est surdimensionné.

**Vote**

Approbation d'un investissement pour le remplacement de la conduite d'eau en Allières :

Oui : 50

Non : 4

Abstention : 7

**iv. Conduite d'eau Neirivue L'Île/Le Palon/La gare – CHF 400'000.-**

Là aussi, la Commune profiterait d'une synergie avec le Groupe E pour assurer la défense incendie dans le quartier L'Île/Le Palon/La Gare.

Une demande de subvention sera adressée mais le montant risque de ne pas être très élevé (part non agricole).

Il s'agit de travaux préparatifs en vue des travaux de déplacement de la gare TPF de Neirivue. Ces travaux permettront d'accueillir les eaux usées et les eaux claires de la nouvelle gare.

Travaux de génie civil estimés à CHF 340'000.-, des frais techniques pour CHF 60'000.-, soit un total de CHF 400'000.-.

**Vote**

Approbation pour le remplacement d'une conduite d'eau à Neirivue L'Île/Le Palon/La Gare :

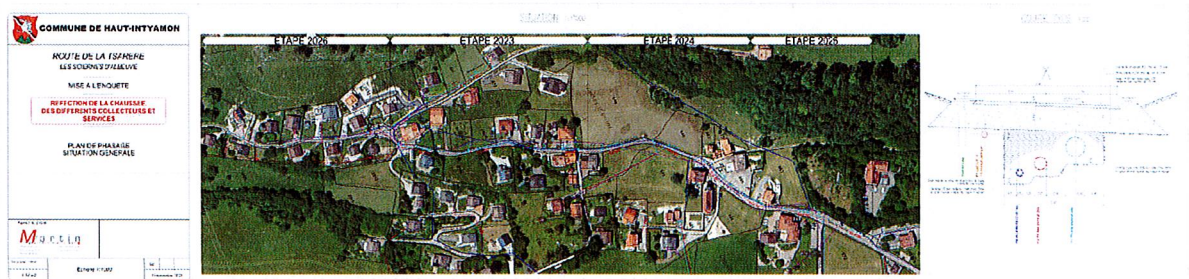
Oui : 56

Non : 0

Abstention : 5

**v. Mise en séparatif Route de la Tsarère – CHF 800'000.-**

Un tronçon de la route a déjà été réalisé en 2021 quartier Champ Maillet. Cette année c'est l'Impasse des Frênes et l'an prochain la route de la Tsarère.



Plusieurs étapes sont projetées. Les travaux devraient se terminer en 2026 à la Mytha. Ce travail est délicat puisqu'il oblige à passer chez les privés.

Il s'agit d'un remplacement de la conduite en fonte, qui est fendue, et de la mise en séparatif ainsi que la réfection de la route en mauvais état.

Tout le projet sera mis à l'enquête même si la réalisation se fait sur plusieurs années.

Au budget 2023 les travaux suivant sont prévus : conduite d'eau potable CHF 400'000.- (environ 300 m linéaire), mise en séparatif CHF 300'000.-, réfection de la route CHF 100'000.-, soit un total de CHF 800'000.-. Ces montants ont été établis sur la base des montants SIA. Les soumissions seront adressées après la mise à l'enquête.

Monsieur Joseph Schwager se demande s'il ne s'agit pas d'une histoire sans fin, chaque année de nouveaux montants sont prévus aux budgets.

Nicolas Haymoz rappelle que la Commune a l'obligation de faire ces travaux de mise en séparatif. Le prix d'entrée à la STEP de Broc est réparti entre les communes. Celles au bénéfice d'un réseau en séparatif paient moins que les autres donc ces montants seront retrouvés plus tard.

### Vote

Approbation de l'investissement pour la mise en séparatif de la Route de la Tsarère aux Sciernes-d'Albeuve :

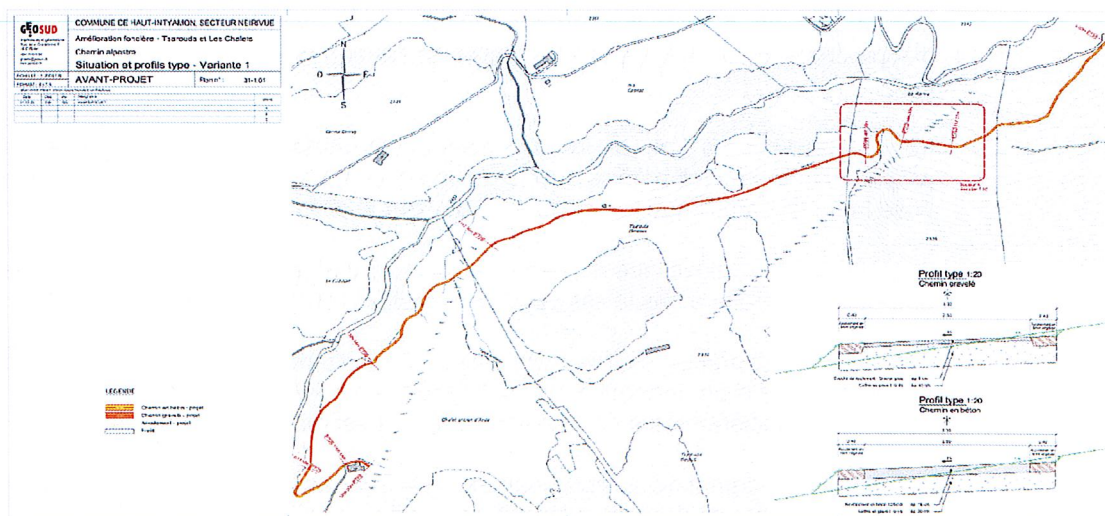
Oui : 59

Non : 1

Abstention : 1

### vi. Route alpestre la Tsarouda Neirivue – CHF 512'000.-

La route alpestre la Tsarouda sur le territoire de Neirivue est en très mauvais état. Les employés communaux interviennent régulièrement pour boucher les trous avec du gravier.



Dans le rectangle, deux variantes sont possibles car la route traverse la forêt. Il s'agit d'une route sinueuse en mauvais état qui rejoint deux chalets.

La réfection du chemin avec des dalles de béton devisée à CHF 255'000.-, réfection partielle du chemin gravillé pour CHF 114'000.-, réserve pour modification de tracé pour CHF 35'000.- selon le choix retenu lors de la mise à l'enquête, divers et imprévus CHF 60'600.-, honoraires et direction des travaux CHF 47'400.-, soit un total de 512'000.-. Une subvention de 60% est attendue, soit un investissement réel de CHF 204'800.-.

Félix Pythoud souhaite savoir si les autres propriétaires ont été approchés pour une répartition financière des travaux. Nicolas Haymoz précise que le chalet propriété de la Commune est au bout du chemin donc en cas de refus, c'est l'agriculteur exploitant qui est embêté. En cas d'investissement, le montant de la location sera-t-il augmenté ? M. Haymoz indique que cela peut être discuté avec l'agriculteur. Il rappelle que le montant des locations est soumis à l'approbation de l'autorité foncière.

Max Pythoud s'interroge sur la pertinence de ces travaux. Si les travaux sont exécutés et que l'agriculteur refuse une hausse de loyer ce serait embêtant.

Michael Grangier estime qu'une clé de répartition doit être discutée avec les autres propriétaires pour une prise en charge des frais. Ce n'est pas à la commune de payer l'entier de la réfection. Il précise que les exploitants ne sont pas domiciliés sur la Commune.

Pascal Geinoz rappelle que la partie forêt est marécageuse, il faudra tenir compte de cet élément. Il craint les frais élevés liés à ces travaux.

Fabien Beaud ne comprend pas que cet investissement soit proposé à l'assemblée communale sans que les autres propriétaires aient été approchés en amont. Une fois les travaux effectués, il sera trop tard. Nicolas Haymoz rappelle que la subvention de 60% a été validée par l'Inspection fédérale. Cela représente un investissement réel pour la commune de CHF 204'000.- pour la réfection de l'entier du chemin.

Pascal Geinoz estime qu'une clé de répartition doit être convenue en amont avec les autres propriétaires. M. Haymoz précise que cela est possible mais ces discussions repousseraient encore la réalisation des travaux.

Boris Fringeli prend la parole : il a l'impression que cette assemblée serait d'accord de voter un investissement mais en demandant d'établir une clé de répartition avec les autres propriétaires.

Il propose de voter l'investissement total auquel il faudra déduire les subventions et la prise en charge par les autres propriétaires. Ainsi, l'objet pourrait être voté ce soir en prévoyant d'approcher les propriétaires avant d'aller de l'avant pour ne plus voter cet objet une prochaine fois.

Marc Delacombaz a l'impression que c'est plutôt un non sur le projet qui ne semble pas assez préparé. Boris Fringeli précise que le devis est complet mais le Conseil communal ne s'est pas posé la question puisque tout le chemin dessert la propriété communale.

Jean Despontin relève que si, dans ce cas, on demande une participation aux propriétaires, pourquoi ne serait-ce pas le cas pour les réfections de routes communales ?

Cédric Grangier précise qu'il ne s'agit pas à 100% d'une route communale. Il entretient lui-même son tronçon de route menant à son habitation. Pour lui, les usagers de la route devraient aussi participer financièrement à cet investissement. Il estime le sujet peu clair.

Pascal Geinoz demande si le propriétaire de la Tsarouda a été contacté. M. Haymoz précise que ce dernier craint un tel investissement, et ce sera aussi le cas des autres.

Fabien Beaud estime que c'est une grosse dépense pour une route fréquentée deux mois en été avec des génisses.

A la demande de Cristina Beaud, M. Haymoz précise que tous les propriétaires n'ont pas été contactés. Pour lui, les deux agriculteurs contactés ne participeront pas financièrement à l'investissement.

Boris Fringeli propose de voter pour savoir si l'assemblée veut voter ou non cet investissement maintenant pour le radier de toute décision au lieu d'un refus d'investissement.

En vérifiant si cela est légal, Boris Fringeli propose de retirer cet investissement du tractanda maintenant. Si le vote n'est pas légal, Monsieur Fringeli tiendra compte du nombre de voix acceptant de retirer le point du tractanda comme voix refusant l'investissement.

**Vote**

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent retirer ce point du tractanda de l'assemblée communale du 30 novembre 2022 le font en levant la main :

Oui : 52

Non : 1

Abstention : 8

**vii. Route des Prés – phase 3 – CHF 405'000.-**

Bruno Ferreira présente la troisième phase de la réfection de la Route des Prés. Les phases 1 et 2 ont été réalisées avec succès ; à ce jour le budget est respecté.

La 3<sup>ème</sup> phase est proposée séparément afin de diluer les coûts. Pour cette dernière phase, il s'agit uniquement de la réfection du revêtement et quelques affaissements à renforcer. Le canton a déjà accepté une subvention à hauteur de 63% pour les phases 1 et 2.

Yvette Delacombaz souhaite savoir si ces travaux seront coordonnés avec ceux de la route de la Tsarère. Bruno Ferreira lui confirme que c'est le cas.

Approbation pour la route des Prés – phase 3 :

Oui : 58

Non : 0

Abstention : 3

**viii. Participation corporation forestière – CHF 513'400.-**

Monsieur Hugo Rey prend la parole. Il rappelle que l'assemblée a accepté les statuts de la corporation forestière le 11 mai dernier, comprenant la clé de répartition et la péréquation des charges. Le budget de fonctionnement doit être voté ce soir.

Le montant d'investissement correspond au fonds de roulement. Un paiement unique de CHF 513'400.-

- 1.828 mio CHF au total (8 membres)
- Reprise du matériel des unités de gestion actuelles (des machines, outillage, des véhicules, ...)
- Reprise du bâtiment de Pra Rion

Dans le futur, investissement pour l'étude d'un centre forestier et le changement des tracteurs forestiers.

Félix Pythoud relève que sur les 8 membres de la corporation, la Commune s'acquitte du montant le plus élevé. Hugo Rey rappelle qu'il s'agit d'une clé de répartition effectuée sur la base du taux de forêts en hectares. Si la commune n'avait pas adhéré à la corporation, elle aurait dû de toute façon investir un montant équivalent pour la mise à jour du matériel vétuste.

Approbation de l'investissement pour la participation à la corporation forestière Moléson :

Oui : 54

Non : 3

Abstention : 4

Avant de passer aux votes sur les investissements, Monsieur François Both revient sur le point iii au sujet du réservoir du Rotey. Ce dernier relève qu'il ne doit pas y avoir un problème de pression d'eau puisque le réservoir se trouve quasiment au même niveau que la prise. Il a l'impression que ce réseau est le résultat de tout un passé historique et il se demande s'il ne faudrait pas prendre le temps de la réflexion et revoir totalement le projet. Nicolas Haymoz précise que le projet prévoit un déplacement du réservoir à proximité de la gare des Cases pour être plus accessible. Il rappelle que le réservoir n'est pas voté ce soir car il s'agit de l'étape suivante. Le projet pourra être affiné d'ici là.

Joseph Schwager relève que les investissements se montent à un peu plus de CHF 3.2 mio et se demande comment ils seront financés. Boris Fringeli indique que les travaux relatifs à l'eau et l'épuration sont financés par les réserves existantes. Il précise également que les subventions sont versées au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Des emprunts seront nécessaires pour la corporation forestière et la route des prés (environ CHF 920'000.- sans compter les subventions). Les 2 premiers montants plus modestes (CAD et réfection Vers les Jordan) devraient pouvoir être payés dans les comptes 2023 sans emprunt.

## **2.c Rapport de la Commission financière**

Lionel Burnand prend la parole pour la Commission financière.

### **Budget des investissements, financement :**

La Commission financière a pris connaissance du budget des investissements, à savoir :

a.	Connexion réseau CAD Gaby Beaud	CHF	72'500.-
b.	Réfection route Vers les Jordan Montbovon	CHF	80'000.-
c.	Remplacement conduite d'eau Allières	CHF	900'000.-
d.	Conduite d'eau Neirivue L'Ille/Le Palon/La gare	CHF	400'000.-
e.	Mise en séparatif Route de la Tsarère	CHF	800'000.-
g.	Route des Prés - phase 3	CHF	405'000.-
h.	Participation corporation forestière (Apport initial)	CHF	513'400.-

La Commission financière encourage l'initiative du Conseil communal d'avoir une vue d'ensemble à long terme pour la réfection des routes et pense qu'une planification financière des investissements serait la bienvenue.

Du point de vue de la Commission financière, ces investissements semblent justifiés et elle propose à l'assemblée communale de les accepter tels que présentés.

La Commission financière remercie vivement la nouvelle caissière Madame Sandy Uldry pour le travail fourni.

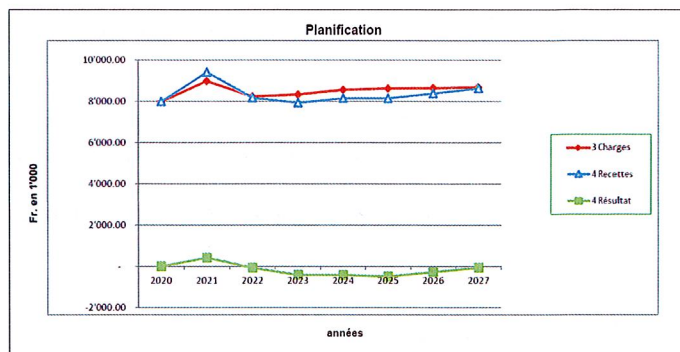
Monsieur Fringeli remercie le porte-parole.

Pas de remarques particulières ni de questions à ce sujet. Nous pouvons passer aux votes.

Tous les objets présentés aux investissements, mise à part la Tsarouda, sont acceptés. Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

### Planification financière 2023-2027

	Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	2024	2025	2026	2027
3 Charges	7'984.03	8'997.15	8'248.51	8'350.04	8'577.12	8'640.38	8'660.39	8'693.49
4 Recettes	7'986.64	9'411.91	8'170.39	7'930.06	8'152.18	8'147.41	8'384.51	8'632.25
Résultat	2.61	414.76	-78.12	-419.98	-424.94	-492.96	-275.88	-61.24



Monsieur Fringeli présente la planification financière 2023-2027.

On peut constater grâce au diagramme projeté qu'en 2020 et 2021 les recettes ont comblé les charges ; ce sera peut-être encore le cas pour 2022 mais, dès 2023 les charges seront plus élevées que les recettes et cela risque de durer jusqu'en 2027.

Comme indiqué précédemment, les données du Service des communes permettront l'établissement d'une planification financière plus performante.

#### Vote

Approbation de la planification financière 2023 :

Oui : 55

Non : 0

Abstention : 6

### **3 Remplacement du chauffage du bâtiment sis Route du Lac 9 à Montbovon La Villa – CHF 60'000.-**

Le Conseil communal a pour but d'assainir les chauffages des bâtiments communaux durant la législature en cours.

Le chauffage de l'administration communale a été changé et c'est désormais au tour du bâtiment sis Route du Lac 9 à Montbovon de voir son chauffage à mazout remplacé par un chauffage à pellets.

Ce point aurait été, par le passé, prévu au budget de fonctionnement mais il doit désormais être annoncé car le montant est supérieur à la limite de CHF 50'000.-.

Isabelle Fragnière souhaite connaître le montant de la subvention pour le remplacement de ce chauffage. Cédric Privet précise que l'installateur est en charge de la demande de subvention lors de l'établissement du dossier de demande de permis. La subvention pour l'administration communale était d'environ CHF 6'500.- pour une installation plus petite.

Anthony Berset souhaite savoir si un appel d'offre a été réalisé pour ces travaux. Cédric Privet indique que non. Le changement de chauffage de la Villa a été discuté en même temps que celui de l'administration communale et les démarches ont déjà été effectuées auprès de l'ECAB et du Service des biens culturels par l'installateur mandaté à ce moment-là.

Cédric Privet rappelle qu'il n'est pas obligatoire de faire un appel d'offre pour ce type de travaux dans un bâtiment communal.

Boris Fringeli rappelle que ce point est informatif et n'appelle donc pas à un vote.

#### **4 Approbation des statuts de l'AICG, Association intercommunale du Comté de Gruyère**

Nicolas Haymoz indique que de nouveaux statuts de l'AICG sont proposés suite à l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé cantonal MCH2 et pour se conformer à la loi sur les communes.

Il s'agit de modifications essentielles et d'un « dépeussierage » des statuts précédents.

Les modifications essentielles sont les suivantes :

- Art. 5 : les organes de l'association sont : [...]  
c) La commission financière
- Art. 6 : la répartition des voix est recalculée en même temps que la clé de répartition des frais d'exploitation. Chaque commune a droit à au-moins une voix.
- Art. 41 : les compétences financières [...] sont détaillées dans le règlement des finances (RFin).

Les modifications non essentielles à relever sont les suivantes :

- Définition plus précise des buts de l'association permettant une fusion des STEP de Charmey, Jaun et Broc
- L'assemblée des délégués sera ouverte au public
- Modifications de vocabulaire (suite introduction MCH2)
- Précisions sur la prise en charge des frais de déplacement du collecteur
- Délai pour la remise du budget provisoire aux communes-membres jusqu'au 15 octobre de l'année en cours

#### **Vote**

L'assemblée communale accepte la modification des statuts de l'AICG

Oui : 61

Non : 0

Abstention : 0

#### **5 Divers**

Boris Fringeli précise qu'il était demandé dans le bulletin communal que toute demande particulière soit adressée au Conseil communal en amont. Un groupe de citoyen a adressé des questions auxquelles Cédric Privet va répondre.



## Parking de Neirivue

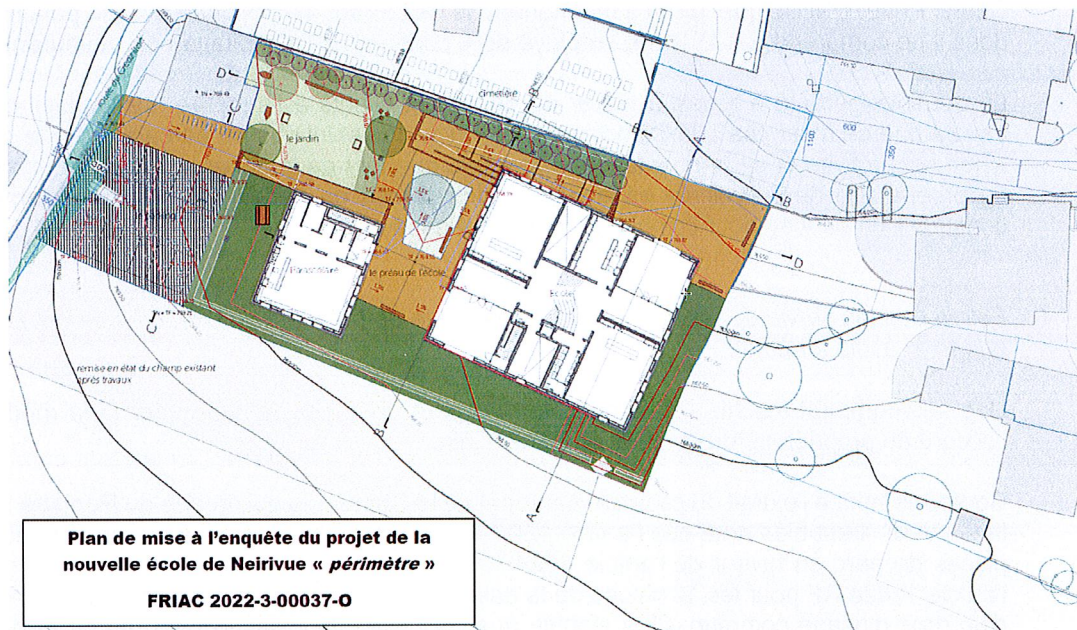
Cédric Privet lit les questions adressées permettant de faire le point sur la fameuse place du village et le stationnement à Neirivue.

1. *Qu'en est-il de l'avenir des places de parking utilisées pour la salle polyvalente, l'église et le restaurant du Lion d'Or ?*

Cédric Privet montre une photo du parking existant avec marquages. L'article 1308 RF compte 15 places publiques, l'article 1182a RF 10 places communales et l'article 1194 RF, propriété de l'Auberge du Lion d'Or, compte 5 places de parc privées. Il en existait une 6<sup>ème</sup> qui a été supprimée pour permettre de manœuvrer et accéder aux places blanches.



Lorsque le projet d'école a été pensé, il a été jugé faisable de déplacer les places plus loin comme dans le dossier de mise à l'enquête.



Sur la gauche, après le bâtiment « extrascolaire » il y a 10 places de parc prévues et 1 pour les personnes à mobilité réduite. Les services cantonaux pensent qu'il est envisageable que ce parking soit utilisé par les autres usagers que ceux de l'école en dehors des horaires scolaires.

Cédric Privet précise toutefois que, pour l'instant, le projet mis à l'enquête ne concerne pas les articles 1308 et 1182 RF. Le projet a été scindé en 2 parties : en premier lieu la construction des bâtiments scolaires et, dans un second temps, la place du village et le stationnement.

Suite aux discussions entamées avec le propriétaire de l'auberge, aucune solution n'a été trouvée. Dans l'intervalle, les discussions sont toujours en cours. La construction de l'école a débuté et le dossier « place du village » suivra. Pour l'instant, le parking est toujours là et il n'est pas prévu de le supprimer, éventuellement déplacer des places mais rien n'a été mis à l'enquête pour ce point.

2. *Qu'en est-il du projet de parking souterrain initié par le propriétaire du bâtiment du Lion d'Or ? Des discussions avaient été initiées avant la votation de la construction de l'école. Où en sont-elles ?*

Cédric Privet confirme qu'une demande préalable a été déposée pour connaître la faisabilité d'un parking souterrain sous le parking existant. Il s'avère que de nombreuses conduites seraient touchées par un tel projet. La demande préalable établie prévoyait d'utiliser un maximum de place et c'est effectivement le but d'une telle demande.

Le Conseil communal a préavisé défavorablement ce projet trop conséquent suite aux inquiétudes quant à l'impossibilité de déplacer les différentes conduites présentes à cet emplacement.

Le Conseil communal n'est pas contre l'idée d'un souterrain, au contraire, mais les conditions proposées doivent demeurer cohérentes. Le projet prévoyait en sus la construction d'un immeuble non conforme au Règlement communal d'urbanisme (RCU).

Le SeCA a relevé dans son préavis de synthèse que la zone se trouve en ZIG (Zone d'intérêt générale) qui permet la construction de projets publics. Un parking souterrain ne rentre pas dans cette affectation selon le SeCA.

3. *Comment faire pour avoir suffisamment de places de parc afin d'éviter de condamner l'exploitation du restaurant ?*

Cédric Privet précise que, jusqu'à maintenant, le restaurant a fonctionné avec le parking existant donc il ne comprend pas le terme employé de « condamner l'exploitation du restaurant ».

La dernière gérante a réussi à attirer de nouveaux clients à l'auberge. Le Conseil communal estime que ce n'est pas à la Commune de trouver des solutions de parcage pour le restaurant selon son activité et sa fréquentation. Il rappelle que lors de la construction d'une maison c'est au propriétaire de prévoir un espace pour des places de parking et non à la Commune de construire un parking pour combler le manque d'espace.

4. *Est-ce que les servitudes octroyées lors de la vente du bâtiment du Lion d'Or seront respectées une fois l'école terminée ?*

Une servitude est inscrite légalement : on ne peut donc pas la supprimer ni la modifier sans l'accord du propriétaire du fonds et du bénéficiaire.

Conformément à l'extrait du cadastre cantonal de la Commune qui émane du Registre foncier de la Gruyère, il est bien noté que l'article 1308 RF dispose d'un droit d'usage en commun des 15 places de parc en faveur de l'article 1194 RF (Auberge du Lion d'Or). Il en est de même sur l'article 1182a RF pour les 10 places de la halle polyvalente, soit un total de 25 places disposant d'un droit d'usage commun. Cela signifie que, par moment, chacun peut utiliser le parc en sa totalité.

5. *Les barrières qui condamnent actuellement l'accès à certaines places seront-elles enlevées et si oui quand ?*

Cédric Privet rappelle que des travaux de remplacement de la conduite ont été effectués. Cette conduite, profondément enterrée, a nécessité des fouilles conséquentes ainsi qu'un remplacement des collecteurs. Le revêtement en goudron se veut provisoire puisqu'un aménagement de la place est prévu à moyen terme. L'entreprise en charge des travaux doit encore procéder à la pose d'un panneau d'interdiction de stationner pour les véhicules lourds. Une fois la signalisation mise en place, les barrières seront démontées.

Cédric Grangier estime qu'il est peu important de savoir si les places sont rattachées à l'école ou au restaurant. Pour lui ces questions expriment la réalité du terrain. Régulièrement toutes les places du parking sont occupées. Seules 10 places supplémentaires sont prévues. Pour lui, la situation est claire : il manque des emplacements. Il estime que les normes de l'Etat ne reflètent pas toujours la réalité du terrain. Cédric Privet partage son avis mais rappelle qu'il y a des lois et qu'on ne peut pas s'y soustraire. En cas de construction d'un parking public ou d'un bâtiment privé on doit pouvoir justifier les besoins en places de parc.

Cédric Grangier estime que le préavis du SeCA pour le parking souterrain ne réclamait pas de justifications pour le nombre de places. Cédric Privet rappelle que ledit préavis mentionnait plusieurs points et notamment le problème de l'affectation de la zone en ZIG : il n'est pas possible de construire à titre privé sur une zone d'intérêt général.

Stéphane Moura demande combien de places sont nécessaires pour l'ensemble des bâtiments. Cédric Privet rappelle que dans le cadre de la mise à l'enquête de l'école, une étude a été réalisée par un bureau spécialisé en tenant compte des besoins réels. Pour les besoins effectifs, l'Etat tient compte aussi de la proximité de la gare, réduisant ainsi les besoins réels.

Cédric Privet rappelle que le but du Conseil communal est de déplacer les places supprimées pour, au minimum, maintenir le nombre de places existantes. En dehors du temps scolaire, le parking de l'école pourra être utilisé par les utilisateurs de l'église, de la halle ou de l'auberge.

Raphaël Beaud précise que ce soir à 18h il n'y avait plus de places alors que le restaurant est fermé.

Pour mémoire, une demande pour limiter le stationnement dans ce parking communal est en étude auprès des services cantonaux. Cette procédure permettra d'éviter les véhicules ventouses.

Boris Fringeli rappelle que dans la mise à l'enquête complète de l'école tout a été pris en considération, soit la présence de l'auberge, de la halle, de l'église et de l'école. Le calcul a été fait de manière conforme.

Cédric Grangier déplore ce discours et ne partage pas l'avis du Conseil communal. Boris Fringeli regrette la désinformation faite par le propriétaire de l'Auberge du Lion d'Or. Ce dernier est allé à plusieurs reprises sur le chantier dire aux ouvriers qu'ils n'ont pas le droit d'être là. Or, la réfection des conduites est nécessaire.

Christine Sauterel prend la parole. Elle rappelle que le projet a été scindé en deux afin d'arriver à trouver une solution pour ces places de parc. Les discussions se poursuivent entre Monsieur Currat et le Conseil communal pour étudier le déplacement des places. Le projet de place de village va être remanié mais reste en attente pour le moment.

Pierre-Alain Jordan souhaite connaître le nombre de places calculé selon l'étude effectuée pour la mise à l'enquête. *Après consultation du dossier, un besoin théorique dimensionne le stationnement entre 14 et 18 cases. Sur ce nombre, il y a lieu de tenir compte d'une mutualisation des espaces et des salles du complexe scolaire, ce qui nous donne un besoin final de 11 à 15 cases (sans l'extension).*

Pascal Geinoz se demande si les écoliers emprunteront le parking pour rejoindre la gare. Christine Sauterel précise qu'un chemin sécurisé sera réalisé entre le passage Arc-en-ciel et l'école, le long de la halle. Il est clair que les enfants ne passeront pas au milieu du parking, la sécurité des écoliers demeure la priorité. Ce chemin doit être repensé étant donné le remaniement du projet de place du village.

Avec ce remaniement de la place de village, le Conseil communal étudie la création de places de parc devant l'école actuelle, devant la halle ou en déplaçant les containers actuels. Cédric Privet rappelle encore une fois que le but du Conseil communal n'est pas de supprimer des places sans les remplacer. Il relève que les places du parking de Neirivue ne répondent plus aux normes en vigueur. En cas de nouveau marquage, il est possible que des places soient perdues.

Cédric Privet appelle les citoyens qui auraient des suggestions ou des solutions à en faire part au Conseil communal.

Jacques Castella fait suite à la fosse nettoyée dans la grange sise sur l'article 1190 RF à Neirivue. Il précise qu'il y a de l'eau qui n'a pas été drainée. La Commune ignorait que ce bâtiment était raccordé. Nicolas Haymoz précise qu'un raccordement serait facilement réalisable mais cela doit être discuté avec le propriétaire, le bénéficiaire curial. Ce point devrait être réglé rapidement.

### **Auberge de l'Ange**

Boris Fringeli informe que les tenanciers actuels de l'Auberge de l'Ange, Madame Albertelli et Monsieur Seauve, ont adressé une demande de résiliation anticipée du contrat de bail en vigueur avec effet au 31 décembre 2022.

Cette demande a été acceptée étant donné qu'un dossier de candidats repreneurs a été présenté. Aussi, Mario et Beatriz Pina reprendront la gestion de l'auberge au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un nouveau contrat a été conclu mais l'échéance reste la même que le contrat actuel, soit au 30 avril 2024.

Le Conseil communal se questionne sur ce bâtiment et attend une étude pour connaître le coût de rénovations, légères ou lourdes, et étudier une éventuelle vente de ce dernier.

### **Extension école de Neirivue**

Comme annoncé dans le dernier bulletin communal, le Conseil communal se pose sérieusement la question de modifier le projet de construction d'école en prévoyant la construction de l'extension. Boris Fringeli relève que trop souvent des bâtiments sont inaugurés alors qu'ils sont déjà trop petits pour répondre au besoin. Le Conseil communal ne souhaite pas cette situation pour l'école de Neirivue.

Pour l'année scolaire 2022-2023, Haut-Intyamou compte 10 classes et le nombre d'habitants ne cesse de grimper. Les architectes établissent actuellement un devis complet pour ce projet supplémentaire. Les plans existent déjà puisque le concours d'architectes prévoyait cette extension.

Aussi, le Conseil communal convoquera une assemblée extraordinaire le mercredi 8 mars 2023 dédiée à l'extension de la nouvelle école.

### **Mise en séparatif**

Yvan Beaud souhaite savoir ce qu'il en est de la mise en séparatif du village d'Albeuve. Nicolas Haymoz précise que seulement 10% du village d'Albeuve est actuellement en séparatif. Ces travaux seront effectués mais aucune date d'exécution n'est prévue. Nicolas Haymoz relève le coût important de ces travaux.

### **Vente des bâtiments**

Fabien Beaud souhaite savoir ce qu'il en est de la vente des bâtiments scolaires. Boris Fringeli rappelle que la Commune dispose d'estimations et que les bâtiments seront prochainement mis en vente à terme. Si l'extension de l'école est réalisée, il faudra trouver des fonds propres supplémentaires. Le Conseil communal étudie actuellement la mise en vente du bâtiment Les Mélèzes à Montbovon.

### **Haies et clôtures en bord de route**

Fabien Beaud revient sur l'article publié dans le bulletin communal au sujet des haies et clôtures en bord de route. Il souhaite savoir qui fait appliquer ce règlement dans la commune car il estime que différents carrefours présentent un danger. Cédric Privet indique qu'effectivement des emplacements peuvent représenter un danger de par la progression des arbres. Suite à une inspection, des courriers sont envoyés aux propriétaires qui n'entretiennent pas leurs haies de manière optimale. Chaque situation est examinée au cas par cas. Il a été jugé nécessaire de faire un rappel dans le bulletin communal étant donné les nombreuses questions à ce sujet.

### **Éclairages publics**

Jean-Marc Pythoud s'interroge quant aux éclairages publics étant donné les risques de pénurie d'électricité annoncés. Cédric Privet indique que le Parc naturel régional a mené une étude car il n'est pas possible d'éteindre un lampadaire au moyen d'un simple interrupteur. On connaît désormais les secteurs prioritaires.

Cette étude du PNR montre les secteurs de la commune où il existe de réelles nuisances. La moitié du parc est en LED et l'autre moitié est équipée d'anciennes ampoules. Avec ces données, on va pouvoir faire ces travaux étape par étape avec le Groupe E.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les éclairages sur la route cantonale ou à proximité des passages piétons restent nécessaires.

### **Renard à Albeuve**

Michel Grangier indique la présence d'un renard peu farouche qui se balade dans le village. Hugo Rey lui déconseille d'intervenir personnellement puisque c'est le rôle du garde-faune. Rachel Rey rappelle qu'il faut cesser de laisser de la nourriture à proximité des maisons pour éviter la présence de ces nuisibles.

La parole n'est plus demandée. Boris Fringeli remercie les participants pour leur présence. Il en profite également pour remercier l'ensemble des collaborateurs communaux et les membres du Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, il souhaite de belles Fêtes de fin d'année aux participants.

Plus personne ne demande la parole. L'assemblée est levée est à 22h35.

Au nom de l'assemblée communale

La Secrétaire  
Laura Barthe



Le Syndic  
Boris Fringeli



